

Code de conduite des Fournisseurs



Un message de Viju Menon, Président du groupe

Mission

Ensemble, avec nos clients,
nous sommes déterminés à
améliorer la santé.

Valeurs

Intégrité
Nous faisons ce
qui est juste

Responsabilité
Nous tenons parole

Talents
Nous développons
nos collaborateurs

Performance
Nous tenons nos
promesses

Chez Stryker, l'amélioration des soins de santé est au cœur de nos activités. Nous développons des produits et des services innovants, en collaboration avec nos clients, afin d'améliorer la vie des patients dans le monde entier. Mener à bien cette mission nécessite de solides partenariats fondés sur des valeurs partagées et un engagement en faveur de pratiques éthiques et responsables.

Notre Code de conduite des fournisseurs définit les attentes que nous avons à l'égard de tous les fournisseurs qui travaillent avec nous. Il reflète nos valeurs fondamentales - intégrité, responsabilité, talents et performance - et sert de base à la construction d'une chaîne d'approvisionnement résiliente, éthique et durable.

En travaillant en coopération étroite avec des fournisseurs qui partagent notre volonté d'excellence, nous pouvons faire progresser les soins de santé et produire un impact positif pour les patients, les communautés et la planète.

**- Viju Menon, Président du
groupe, Qualité globale et
opérations**



Table des matières

Un message de Viju Menon, Président du groupe	2	Environnement	10
Présentation	4	Autorisations environnementales	
Responsabilités des fournisseurs		Conformité aux réglementations sur les produits chimiques	
Conformité aux lois, réglementations et normes		Déchets	
Intégrité de l'entreprise	5	Émissions	
Concurrence loyale		Dégradation de l'environnement	
Marketing et ventes		Santé et sécurité sur le lieu de travail	11
Traitement équitable		Sécurité de l'environnement de travail	
Paie indu		Sécurité des installations	
Conflits d'intérêts		Préparation aux situations d'urgence	
Délits d'initiés		Systemes de gestion	12
Propriété intellectuelle		Processus d'évaluation et de gestion des risques	
Confidentialité		Communiquer les exigences du Code des fournisseurs aux fournisseurs	
Déclaration et enregistrement		Mécanisme de réclamation	
Presse/publicité non autorisée		Conclusion	13
Confidentialité des données		Exprimez-vous	
Sécurité et utilisation des systèmes d'information		Responsabilité	
Qualité		Informations complémentaires	
Planification de la continuité des activités/résilience			
Conformité commerciale			
Travail et droits de l'homme	8		
Travail forcé			
Travail des enfants			
Non-discrimination			
Liberté de mouvement			
Liberté d'association			
Salaires, heures de travail et avantages			
Informations sur l'emploi			
Frais de recrutement			
Lois sur l'immigration et documents appropriés			
Droits fonciers			
Minerais de conflit			

Présentation

Stryker Corporation et ses filiales (désignés ci-après, « Stryker », « nous », « notre » ou « nos ») s'engagent à mener ses activités dans le respect de l'éthique et de la loi. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. En conséquence, nous nous efforçons de sélectionner des fournisseurs et des vendeurs (collectivement dénommés « fournisseurs », « vous », « votre » ou « leurs » avec leurs représentants (définis ci-dessous)) qui partagent notre engagement en matière d'intégrité, de responsabilité, de personnel et de performance. Bien que les fournisseurs opèrent en tant qu'entités indépendantes, leurs actions peuvent avoir un impact sur nos activités, notre réputation ainsi que sur les travailleurs et les communautés faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement.

Responsabilités des fournisseurs

Le présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») décrit nos attentes à l'égard de tous les fournisseurs. Stryker peut mener des activités de contrôle ou des évaluations ciblées pour vérifier la conformité à ce Code et collaborera avec les fournisseurs pour apporter des améliorations continues si nécessaire.

En plus de remplir leurs obligations contractuelles, les fournisseurs doivent :

- Veiller à ce que leurs filiales, sociétés affiliées, salariés, agents, fournisseurs indirects et sous-traitants (collectivement dénommés « représentants ») comprennent et respectent le présent Code.
- Contrôler la conformité de l'ensemble de leurs opérations et de leur chaîne d'approvisionnement au présent Code.
- Atténuer et remédier à tout risque potentiel ou réel de non-conformité au présent Code.

Conformité aux lois, réglementations et normes

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables au fournisseur et aux services et produits fournis en sa qualité de fournisseur, et satisfaire aux normes les plus strictes de leur secteur respectif. En outre, les fournisseurs doivent :

- Aider Stryker à se conformer à ses obligations, y compris aux exigences légales, lorsque cela lui est demandé, même si ces exigences ne sont pas directement applicables au fournisseur.
- Faire preuve de diligence raisonnable dans le cadre de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement afin de garantir le respect de toutes les lois applicables et du présent Code.



Intégrité de l'entreprise

Les fournisseurs doivent mener leurs interactions et activités commerciales dans le respect de l'éthique et de la loi.

Concurrence loyale

Les fournisseurs doivent se livrer à une concurrence loyale, dans le respect de l'éthique et de la loi, pour toutes les opportunités commerciales, en se conformant à toutes les lois antitrust et relatives à la concurrence loyale. Les pratiques telles que les offres collusoires, la fixation des prix, la discrimination par les prix ou d'autres pratiques commerciales déloyales sont strictement interdites.

Marketing et ventes

Les fournisseurs doivent donner une image fidèle de leurs produits et services et se conformer à toutes les exigences réglementaires et légales applicables, régissant le marketing et la vente de leurs produits et services, y compris celles fixées par la Food & Drug Administration (FDA) aux États-Unis.

Traitement équitable

Les fournisseurs doivent traiter équitablement avec les clients, les fournisseurs, les concurrents, les auditeurs, les salariés et les fonctionnaires des autorités réglementaires ou gouvernementales. Il est interdit de tirer un avantage déloyal d'autrui par la manipulation, la dissimulation, la fausse déclaration ou l'abus d'informations.

Paiements indus

Conformément à notre [Politique relative aux paiements indus](#), les fournisseurs ne doivent pas effectuer ou accepter de paiements indus pour influencer sur des décisions commerciales ou obtenir un avantage indu. Le terme « indu » fait référence à toute action qui vise à, ou s'avère, influencer de manière inappropriée une décision commerciale ou à obtenir un avantage déloyal, ou qui semble le faire. Les fournisseurs ne doivent pas offrir à nos salariés des cadeaux ou des divertissements (par exemple, des entrées pour des événements sportifs, des représentations théâtrales) susceptibles d'influencer ou de compromettre leur jugement.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour identifier, éviter, divulguer et gérer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, y compris ceux impliquant vos clients, des entités gouvernementales ou des relations avec les salariés Stryker ou leurs proches.

Délit d'initié

Les fournisseurs ne doivent pas acheter ou vendre des titres de Stryker ou d'une autre société sur la base d'informations non publiques susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur.





Propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de Stryker, y compris les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales, les droits d'auteur et les droits équivalents, et se conformer à toutes les exigences régissant leur utilisation.

Confidentialité

Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et exclusives de Stryker et éviter de les divulguer à des tiers sans accord écrit préalable. Les informations confidentielles peuvent inclure, sans s'y limiter, des données financières et commerciales, des informations techniques et sur les produits (y compris des échantillons), des stratégies commerciales, des informations liées à la recherche et aux réglementations. Les fournisseurs doivent également s'abstenir de fournir à Stryker des informations confidentielles de tiers sans avoir obtenu au préalable le consentement approprié du tiers concerné.

Déclaration et enregistrement

Les fournisseurs doivent conserver et communiquer toutes les informations avec exactitude et honnêteté. Les fournisseurs ne doivent pas signer ou envoyer un document ou une déclaration (directement ou indirectement en votre nom ou au nom de Stryker) dont vous savez ou avez des raisons de croire qu'il est faux. Tous les dossiers et rapports doivent être créés, conservés et éliminés conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Presse/publicité non autorisée

Les fournisseurs ne doivent pas publier de déclarations, de publicités ou d'autres informations publiques faisant référence à Stryker, y compris du contenu sur les réseaux sociaux, sans notre autorisation écrite préalable. Ceci inclut notre nom, notre logo, nos produits, nos pièces, nos conceptions, nos relations ou toute autre information non publique.

Confidentialité des données

Les fournisseurs doivent traiter toutes les informations personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité. Les fournisseurs doivent respecter la vie privée des personnes et mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour sécuriser les informations personnelles et empêcher tout accès non autorisé, toute modification ou toute perte.

Sécurité et utilisation des systèmes d'information

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences applicables, y compris notre [Politique d'utilisation acceptable](#) et nos procédures de protection des mots de passe, de la confidentialité et de la sécurité. Ces exigences sont des conditions obligatoires pour la fourniture de produits ou de services et l'accès à nos systèmes, réseaux ou installations internes. La technologie fournie par Stryker ne doit être utilisée qu'à des fins commerciales autorisées.

Qualité

Il est demandé aux fournisseurs impliqués dans la fourniture, la fabrication, l'emballage, le reconditionnement, les tests, le stockage et/ou la distribution de matériaux/produits utilisés par Stryker ou incorporés aux produits Stryker d'établir et d'entretenir un système de gestion de la qualité System (SMO). Les fournisseurs doivent également se prêter aux audits des organismes de réglementation si nécessaire.

Au minimum, le SMO doit inclure des méthodes et des processus visant à :

- Livrer des produits conformes aux spécifications, aux exigences et aux réglementations.
- Identifier et communiquer rapidement les problèmes de qualité des produits.
- Obtenir une approbation formelle avant de mettre en œuvre tout changement ayant un impact sur la qualité.
- Minimiser le risque d'introduction de pièces et de matériaux contrefaits dans les produits livrables.

Planification de la continuité des activités

Les fournisseurs doivent évaluer et gérer les risques potentiels pour leurs opérations au moyen d'un plan de continuité des activités documenté, lequel doit être examiné avec nous sur demande. Le plan doit répertorier les chaînes d'approvisionnement critiques du fournisseur pour les produits fournis et identifier les risques potentiels. Le fournisseur doit communiquer rapidement et ouvertement tout événement inattendu susceptible de perturber la production ou la livraison des produits. La collaboration devrait permettre d'atténuer les risques identifiés et de résoudre efficacement les perturbations dans la production.

Conformité commerciale

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables régissant la circulation internationale des biens, des informations techniques, des logiciels et des services, y compris les lois sur les douanes, le contrôle des exportations, les sanctions et la lutte contre le boycott. Au minimum, les fournisseurs doivent maintenir des contrôles internes pour :

- Fournir des informations et des documents complets et exacts requis pour l'importation et l'exportation de marchandises, y compris les classifications, les certificats d'origine, les factures et les autorisations d'exportation.
- Filtrer les transactions pour les parties restreintes, les utilisateurs finaux et les utilisations finales et interdire les transactions, directement ou indirectement, avec des personnes, des organisations ou des pays en violation des contrôles à l'exportation, des sanctions commerciales et des embargos.
- Conserver les dossiers et se montrer coopérant face aux demandes d'informations, d'audits ou d'évaluations pour vérifier le respect des exigences commerciales.



Travail et droits de l'homme

Conformément à notre [position sur les droits de l'homme](#), les fournisseurs doivent mener leurs activités d'une manière qui respecte les droits et la dignité de toutes les personnes.

Travail forcé

Le fournisseur doit interdire toute forme de travail forcé ou obligatoire. Cela comprend tout travail ou service exigé sous la menace d'une sanction et effectué de manière involontaire, y compris la servitude pour dettes et la traite des êtres humains.

Travail des enfants

Le fournisseur doit strictement interdire le travail des enfants. Les pratiques d'emploi doivent être conformes aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou à la législation nationale, les modalités les plus strictes faisant foi, en ce qui concerne le travail des enfants et l'emploi de travailleurs mineurs. En aucun cas, l'âge d'admission à l'emploi ne doit être inférieur à 15 ans, sauf si cela est autorisé par la [Convention sur l'âge minimum \(OIT 138\)*](#).

Non-discrimination

Les fournisseurs doivent maintenir un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement. La discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique, l'origine nationale, l'ascendance, la citoyenneté, l'âge, le handicap, la maladie ou ses antécédents, la croyance, la religion, le service dans les forces armées, le statut matrimonial ou d'ancien combattant, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut économique ou social ou toute autre caractéristique légalement protégée est strictement interdite.

Liberté de mouvement

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les salariés soient libres de quitter leur lieu de travail ou de mettre fin à leur emploi sans restrictions déraisonnables. Les fournisseurs ne doivent pas détenir de copies originales des documents d'identification des salariés, tels que les passeports ou autres pièces d'identité.

Liberté d'association

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables protégeant le droit des employés à s'associer librement ou à ne pas s'associer à un groupe légalement constitué.

Salaires, horaires de travail et avantages

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'horaires, y compris celles relatives aux salaires minimums, au nombre maximum d'heures de travail par semaine, aux heures supplémentaires, aux tarifs à la pièce et à la classification appropriée des employés. Les fournisseurs doivent fournir tous les avantages légalement requis et ne doivent pas imposer de retenues salariales illégales à titre de mesure disciplinaire. Lorsque des heures supplémentaires sont nécessaires, les fournisseurs doivent clairement communiquer ces exigences aux employés.

Informations sur l'emploi

Les fournisseurs doivent fournir aux salariés des informations claires et exactes sur les salaires, les avantages, les horaires de travail et les autres conditions d'emploi.



Frais de recrutement

Les fournisseurs ne doivent pas exiger des travailleurs qu'ils paient des frais de recrutement, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, comme condition à l'obtention ou au maintien d'un emploi.



Lois sur l'immigration et documentation appropriée

Les fournisseurs ne doivent employer ou recourir qu'à des travailleurs ayant le droit légal de travailler dans la juridiction où ils sont embauchés. Les fournisseurs doivent examiner tous les documents légalement requis pour vérifier le statut légal du droit au travail des employés potentiels avant de les embaucher.

Droits fonciers

Les fournisseurs doivent interdire les expulsions illégales et la privation des terres, des forêts et des ressources en eau dont dépendent les communautés et les individus pour leur subsistance.

Minerais de conflit

Les fournisseurs doivent faire preuve de diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement, afin d'atténuer les risques potentiels de soutien direct ou indirect à un conflit armé et de soutenir la conformité de Stryker avec la loi [Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs*](#), le [règlement de l'UE sur les minerais de conflit*](#) et notre [politique relative aux minerais de conflit](#). Sur demande, les fournisseurs sont tenus de participer chaque année à la fourniture de modèles de rapport sur les minerais de conflit (CMRT) en temps opportun et de divulguer rapidement tout changement dans le statut des minerais dont ils ont connaissance, y compris le statut de conformité des fonderies ou des raffineries au sein de leur chaîne d'approvisionnement qui ont un impact sur nos produits.

Environnement

Nous attendons des fournisseurs qu'ils prennent des mesures concrètes pour rendre leurs activités plus durables et réduire leur impact environnemental.

Autorisations environnementales

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois environnementales applicables et aux exigences légales en matière de protection de l'environnement, en conservant l'ensemble des licences, des permis et des autorisations nécessaires.

Conformité aux réglementations sur les produits chimiques

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations en vigueur relatives aux produits chimiques. En outre, les fournisseurs doivent soutenir la conformité de Stryker en divulguant l'utilisation de substances réglementées par notre liste de substances réglementées (RSL) et en s'efforçant de réduire leur utilisation dans les matériaux qui nous sont fournis, par l'intermédiaire de notre portail de données désigné.

Les réglementations relatives aux produits chimiques comprennent, sans s'y limiter :

- [Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants \(Convention POP\)*](#)
- [Convention de Minamata des Nations Unies sur le mercure \(Convention de Minamata\)*](#)
- [Directive sur la restriction des substances dangereuses \(RoHS\)](#)
- [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques \(REACH\)](#)

Déchets

Les fournisseurs doivent gérer, contrôler et réduire les déchets et les eaux usées en respectant l'environnement. Il s'agit notamment de maintenir des systèmes et des processus pour le stockage, le recyclage, la réutilisation ou l'élimination appropriés. Tout déchet ou eau usée susceptible d'avoir un impact négatif sur la santé humaine ou sur l'environnement doit être géré, contrôlé et/ou traité conformément aux lois applicables et à la Convention POP avant d'être rejeté dans l'environnement. L'exportation et l'importation de déchets dangereux et d'autres formes de déchets doivent être conformes à la [Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination \(Convention de Bâle\)*](#).

Émissions

Les fournisseurs sont tenus de surveiller et de s'efforcer de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Sur demande, les fournisseurs doivent fournir des informations sur ces efforts et :

- Mesurer et déclarer les émissions des groupes 1, 2 et 3.
- S'engager à fixer un objectif climatique en ligne avec la science en utilisant un cadre reconnu tel que la Science Based Target Initiative (SBTi).
- Demander à leurs propres fournisseurs de s'inscrire dans cette démarche.

Dégradation de l'environnement

Les fournisseurs doivent faire des efforts raisonnables pour évaluer l'impact environnemental de leurs activités commerciales, y compris les effets sur la biodiversité. Le cas échéant, les fournisseurs doivent prendre des mesures raisonnables pour atténuer ou prévenir la dégradation de l'environnement, y compris les effets sur l'accès aux besoins humains fondamentaux, tels que la nourriture, l'eau et les installations sanitaires. En outre, les fournisseurs sont tenus de surveiller et de s'efforcer de réduire leur consommation d'eau.



*Les sites Web, liens ou plateformes externes référencés dans ce document sont fournis à titre informatif uniquement. Stryker ne surveille pas, ne contrôle pas et n'approuve pas le contenu des sites externes et n'est pas responsable de leurs politiques, de leur sécurité ou de leurs pratiques.

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les lieux de travail soient sûrs et conformes à toutes les réglementations en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Sécurité de l'environnement de travail

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr, propre et sain, conforme à toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Pour prévenir les accidents du travail et les incidents de sécurité, les fournisseurs doivent :

- Établir et maintenir des standards de sécurité suffisants pour le lieu de travail, les postes de travail et les équipements de travail.
- Fournir des mesures et des équipements de protection appropriés.
- Prévenir la fatigue physique et mentale excessive en garantissant des horaires de travail et des pauses appropriés.
- Former et instruire les salariés de manière adéquate pour qu'ils accomplissent leurs tâches en toute sécurité.

Sécurité des installations

Les fournisseurs doivent maintenir en permanence une sécurité adéquate dans leurs installations. Si des forces de sécurité sont embauchées ou utilisées, les fournisseurs doivent s'assurer qu'elles ne se livrent pas à des actes d'intimidation, de torture, à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, qu'elles ne portent pas atteinte à la vie ou à l'intégrité physique, ou qu'elles n'interfèrent pas avec les droits des salariés à s'organiser ou à exercer leur liberté d'association. De plus, les fournisseurs doivent se conformer à nos procédures de sécurité lorsqu'ils sont présents dans nos installations.

Préparation aux situations d'urgence

Les fournisseurs doivent élaborer et maintenir des plans d'urgence et des procédures d'intervention conformes à toutes les lois et réglementations applicables. Contenu de ces plans :

- Préparation aux situations d'urgence, rapports et notifications.
- Procédures d'évacuation, formation et exercices.
- Équipement approprié de détection et de suppression des dangers.
- Installations de sortie adéquates des sites des fournisseurs.



Systemes de gestion

Les fournisseurs doivent disposer d'un systeme de gestion compose de processus, de procedures, de personnel et/ou d'une structure de gouvernance appropriés, conçus pour garantir le respect du présent Code et de toutes les lois applicables, identifier et atténuer les risques opérationnels et faciliter l'amélioration continue.



Processus d'évaluation et de gestion des risques

Le fournisseur doit établir un processus pour identifier les risques et la conformité légale avec les thèmes identifiés dans ce Code. Les fournisseurs doivent déterminer l'importance de chaque risque et mettre en œuvre des contrôles procéduraux et physiques appropriés pour atténuer ces risques et garantir la conformité réglementaire.

Communication des exigences du Code des fournisseurs aux fournisseurs

Les systemes de gestion des fournisseurs doivent inclure des processus permettant de communiquer les exigences du présent Code à leurs propres fournisseurs et de surveiller leur conformité.

Mécanisme de plainte

Les fournisseurs doivent fournir un mécanisme de plainte exempt de menaces de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, permettant ainsi aux travailleurs et aux représentants de signaler de manière anonyme les griefs sur le lieu de travail et les violations du présent Code. Toutes les plaintes doivent faire l'objet d'une enquête avec la mise en place rapide de solutions et de mesures correctives pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Conclusion

Exprimez-vous

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'expriment s'ils voient ou entendent quelque chose qui leur semble inapproprié, s'ils ne savent pas comment gérer une situation spécifique ou s'ils trouvent qu'une partie de ce Code n'est pas claire.

Pour demander des conseils ou soulever des questions d'ordre éthique :

- Parlez-en à votre responsable de l'approvisionnement ou à votre contact commercial.
- Utilisez notre ligne d'assistance éthique pour signaler un incident.
 - Si vous préférez parler à quelqu'un en toute confidentialité, appelez-nous au (800) 461-9330.
 - Si vous vous trouvez en Amérique du Nord, vous pouvez transmettre anonymement une question ou un problème par SMS au (269) 575-0779.

Responsabilité

En plus de tous les autres droits prévus par nos accords avec les fournisseurs, Stryker se réserve le droit de prendre les mesures appropriées si un fournisseur ne respecte pas les standards décrits dans ce Code.

Ces actions sont notamment les suivantes :

- Exiger du fournisseur qu'il mette en œuvre des mesures correctives et/ou préventives pour résoudre les problèmes identifiés.
- Effectuer un suivi ou des évaluations de l'efficacité de toute mesure corrective et/ou préventive.
- Mettre fin à la relation avec le fournisseur sans préavis, responsabilité ou obligation.

Nous attendons des fournisseurs qu'ils collaborent de bonne foi avec Stryker pour résoudre les problèmes et promouvoir l'amélioration continue.

Informations supplémentaires

Pour plus de détails sur les politiques d'entreprise de Stryker, veuillez visiter la page Gouvernance d'entreprise sur www.stryker.com.



Ensemble, avec nos clients,
nous sommes déterminés à
améliorer la santé

